© J.C. HAUGUEL

Le Cornouiller soyeux

Cornus sericea L.

Originaire d'Amérique du Nord, le Cornouiller soyeux a été importé en Europe. Il est, de nos jours, encore largement utilisé comme plante ornementale dans le cadre des aménagements publics ou dans les jardins des particuliers pour ses qualités couvrantes.
Par ailleurs, cette plante est également régulièrement employée pour les aménagements paysagers en milieu naturel (plans d'eau, marais, mares de chasse, etc.). Il est aujourd'hui présent sur une grande partie du territoire, notamment dans les zones humides où il est le plus problématique.

Répartition dans les Hauts-de-France

Le Cornouiller soyeux est présent de façon relativement importante dans l'Aisne, dans les marais du Saint-Quentinois, du Laonnois et du Chaunois.
Il occupe également de nombreux marais de la moyenne vallée de la Somme entre Amiens et Abbeville et il est bien présent dans quelques marais de la vallée de la Sensée et la plaine de la Scarpe. Enfin, il est observé de manière éparse dans le reste des Hauts-de-France.

Sa première observation dans les Hauts-de-France date de 1974.

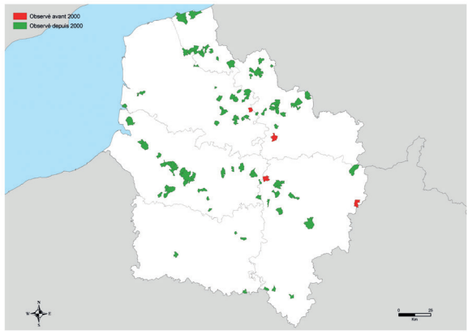

Comment reconnaître le Cornouiller soyeux ?

© B. TOUSSAINT

© B. TOUSSAINT

Le Cornouiller soyeux est un arbuste à port buissonnant haut de 1,5 à 3 m.

Ses rameaux, généralement arqués, retombants et radicants, sont de couleur rouge sang quand ils sont jeunes (photo du bas) et présentent des verrucosités.

Ses feuilles, longues de 6 à 13 cm, sont entières, ovales et possèdent 4-7 paires de nervures latérales et saillantes (photo du haut).

Ses fleurs sont blanches (photo de gauche) et les fruits charnus (drupes), blancs ou blanc-bleuté, sont formés à l'automne. Le noyau du fruit est environ aussi long que large et tronqué-arrondi à la base.

À ne pas confondre avec

- **le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* L.)**, indigène, dont les rameaux n'ont pas de verrucosités. Ses feuilles sont longues de 5-10 cm, ovales, brièvement acuminées et courtement pétiolées. Ses fruits sont rouge foncé à noirs. De plus, cette espèce à port dressé ne drageonne pas.
- **le Cornouiller blanc (*Cornus alba* L.)** : selon certains auteurs, il s'agit d'une espèce exotique originaire de Sibérie, régulièrement plantée et a priori moins susceptible d'être envahissante. Elle possèderait des rameaux dressés, plus ou moins droits, jamais radicants. Ses feuilles seraient longues de 4 à 9 cm. Pour d'autres auteurs, *Cornus alba* et *Cornus sericea* correspondent à la même espèce et sont simplement deux noms synonymes.

Biologie et écologie

Le Cornouiller soyeux est une espèce très rustique qui résiste à des températures très froides. Ses graines nécessitent un épisode de gelée afin de germer le printemps suivant. Il se naturalise dans les endroits frais plus ou moins ombragés : zones marécageuses, ripisylves, bordures d'étangs, fourrés frais, dépressions humides des dunes sont ses milieux de prédilection.

Modes de propagation

Le Cornouiller soyeux se reproduit de manière sexuée. Les fruits sont des drupes et sont consommés par les oiseaux, ce qui participerait à leur dissémination sur de longues distances (endozoochorie). Les graines ont besoin à la fois du froid et du passage à travers l'estomac d'un oiseau pour pouvoir germer.
Le Cornouiller soyeux se multiplie également de manière végétative. Les rameaux les plus bas sont souvent arqués, retombants et ils présentent des racines adventives aux nœuds. En contexte humide, cette espèce est aussi capable de produire de nouveaux individus, soit par le biais de stolons, soit par marcottage. L'ensemble de ces modes de reproduction permet à cette espèce de cornouiller de se propager rapidement en formant des fourrés denses sur des surfaces importantes.

Le Cornouiller soyeux et ses impacts

Sur l'environnement

De par sa croissance rapide et son port élevé, le Cornouiller soyeux concurrence les espèces herbacées indigènes. En effet, la formation de fourrés très denses, par le biais d'une reproduction végétative très active, va entraîner à terme la disparition des autres espèces et la dégradation des habitats naturels. Sa présence et sa prolifération sont particulièrement problématiques dans les végétations des zones humides, dont certaines d'intérêt communautaire : celles des dépressions humides dunaires, les mégaphorbiaies planitiaires ou encore les tourbières basses alcalines.

Sur la santé

L'espèce en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération du Cornouiller soyeux peut entraver l'accès ou l'usage (pêche, chasse…) du milieu naturel mais au même titre que d'autres espèces arbustives indigènes.

Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Cornouiller soyeux : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer. Il est important d'éliminer la totalité de la plante, car chaque fragment de racine peut redonner naissance à un nouvel individu.
Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure…), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la base.

Plan d'action

Méthodes de gestion

Les jeunes plants peuvent être arrachés à la main en essayant d'extraire la totalité de l'appareil racinaire. On peut procéder de la même façon sur les zones peu infestées. Un deuxième passage est nécessaire afin d'éliminer les repousses issues des fragments de racines non arrachés.

Sur les zones largement colonisées, des coupes répétées pendant plusieurs années, pendant la floraison, sont nécessaires. Les nouvelles pousses doivent systématiquement être arrachées. Cette technique devrait, au fur et à mesure, épuiser les réserves des individus et la banque de semences contenue dans le sol. Le contrôle et le nettoyage systématique des outils utilisés doivent être réalisés, afin d'éviter le transport de fragments sur des zones encore inoccupées.

Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les déchets par incinération, un broyeur à copeaux ou laisser sécher hors de toute zone inondable.

Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006, abrogé le 4/05/2017 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000 de l'Institut géographique national. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Cornouiller soyeux en vente, notamment dans les jardineries et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !